Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 056-215601055-20251125-2025_6_03-DE

République Française
Département du Morbihan
Commune de Lanvénégen

N° 2025-6-03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/11/2025

L'an deux mille vingt-cinq le 25 novembre à 20 heures, le conseil municipal de la Commune de LANVÉNÉGEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie-José CARLAC, maire.
Date de convocation : 19 novembre 2025

Présents : MME Marie-José CARLAC ; Monique LE CREN ; Isabelle HELOU ; Stéphanie KERMARREC ; Josette LAMANDÉ ;
M. Alain PERRON ; Christophe COMBEAU ; Didier ESVAN ; Cédric CAUDEN ; Loïc POULHALEC ; Rolland ARMAND

Absents ayant donnés pouvoir : Mme Annie LE GOFF donne pouvoir à Mme Marie-José CARLAC ;
Absent excusé : Mme Catherine COLIN ; Sabrina CROISSANT
Absent non excusé : M Jérôme LE DOUAIRON

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	11	12

Secrétaire : Stéphanie KERMARREC

FINANCE – EMPRUNT AMENAGEMENT DU BOURG

Vu le code général des Collectivités Territoriales – notamment en son article L2122-22,
Considérant qu'il est nécessaire de réaliser un emprunt destiné à financer les travaux d'aménagement du bourg dont le coût total hors taxes s'élève à environ 132 435,04 € HT,
Considérant les offres reçues de la part le crédit agricole, la banque des territoires
Madame le Maire propose de retenir la meilleure offre reçue, présentée par Crédit agricole.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- ACCEPTER l'offre faite par le crédit Agricole
- DECIDER de réaliser auprès du Crédit Agricole un emprunt dont les principales caractéristiques sont les modalités suivantes :

Montant en Euros	100 000 €
Objet	Aménagement du bourg
Durée	120 mois

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 056-215601055-20251125-2025_6_03-DE

Taux fixe	3,26
Périodicité	Trimestrielle
Echéances constante	2 939.67
Commission d'engagement	150€

- AUTORISER Madame le Maire à signer le contrat et tout document s'y rapportant.

Pour extrait certifié conforme,
Le 25/11/2025
Le Maire,
Marie-José CARLAC